

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 28/10/2022

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 - 220

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

REMPACEMENT DES MASSES FILTRANTES DE LA PISCINE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objet	Titulaire	Montants
Remplacement des masses filtrantes de la piscine	ENGIE SOLUTIONS 5 rue des Caillottes ZI de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE	35 543.16 € HT selon devis estimatif

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 28 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

